La vente des mortiers d’artifice des catégories F2 et F3 interdite jusqu’au 27 novembre par le gouvernement

15/11/2026 à 7h43



Le gouvernement interdit jusqu’au vendredi 27 novembre la vente des mortiers d’artifice de catégories F2 et F3., utilisés dans plusieurs manifestations contre les forces de l’ordre et dans l’enceinte de certains établissements scolaires. Un décret est paru en ce sens au Journal officiel du dimanche 15 novembre. Ceux de catégorie F4 restent réservés aux artificiers professionnels.

« *Ces engins ne servent plus à faire la fête : ils servent à blesser. Le droit de manifester est garanti, mais le droit de blesser n’existe pas* », affirme une source gouvernementale. « *Devant les lycées et parfois à l’intérieur, des artifices sont tirés à hauteur d’homme sur les policiers et les gendarmes, sur les personnels de l’éducation nationale et sur les lycéens eux-mêmes* », est-il ajouté.

Une enseignante, une assistante d’éducation, un proviseur et un assistant d’éducation (AED) ont notamment été blessés au

début du mois de novembre dans le Val-d’Oise. Et ces derniers jours, de nouveaux incidents ont eu lieu dans plusieurs lycées, faisant aussi des blessés.

Le Monde